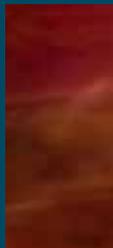




LOBBY EUROPÉEN DES FEMMES  
RAPPORT ANNUEL 2007



## Qui nous sommes:

Fondé en 1990, le Lobby européen des femmes (LEF) est la plus large alliance d'organisations non gouvernementales de femmes dans l'Union européenne et rassemble plusieurs milliers d'organisations de femmes en Europe. Ensemble, nous influençons la politique européenne, en œuvrant à la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines de la vie publique et privée. Nous sommes actives dans les domaines de la justice économique et sociale pour les femmes, des femmes dans la prise de décision, des droits humains des femmes, de la violence envers les femmes, ainsi que de la diversité des femmes.

Le travail du LEF s'inscrit dans le cadre de **procédures décisionnelles, de communication et de responsabilité démocratiques, ouvertes et transparentes**, y compris dans le domaine de la responsabilité financière.

Le travail du LEF consiste avant tout à influencer les institutions de l'Union européenne. Nous jouissons également du **statut consultatif auprès du Conseil de l'Europe ainsi que du Conseil économique et social des Nations unies**.

## Table des matières

3

Éditorial

4

Analyse par le LEF de la mise en œuvre de la Feuille de route de la Commission européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes après un an

6

Promotion de la diversité et de l'égalité des chances: la nécessité d'intégrer les besoins et les perspectives des femmes

8

Conciliation entre vie professionnelle, vie familiale et vie privée: une question d'égalité femmes-hommes

10

Violence envers les femmes: l'Union européenne se doit de légiférer

12

Le travail du LEF pour soutenir les femmes victimes de traite en vue d'exploitation sexuelle: le Projet Nordique-Baltique

14

Les organisations membres du LEF débattent: groupes thématiques organisés durant l'assemblée générale 2007

19

Le Lobby européen des femmes influence les institutions européennes

20

Qui nous sommes: Les membres du LEF en Europe

22

Informations financières



## Éditorial

Je vous invite à lire le Rapport annuel du LEF 2007, en espérant que vous y puiserez la motivation nécessaire pour multiplier les efforts en faveur de l'éradication du sexisme et des multiples niveaux de discrimination envers les femmes qui, tous deux, témoignent du fait que les sociétés européennes ne parviennent pas encore à protéger les droits des femmes.

En 2007, le LEF était au premier rang du débat politique concernant la protection des femmes contre la discrimination. Le LEF fut particulièrement actif dans le cadre de l'Année européenne de l'égalité des chances pour tou-te-s, ainsi que dans le débat émergeant sur la flexicurité. Sur ces sujets et bien d'autres, le LEF a établi un dialogue actif avec la Commission européenne et d'autres responsables politiques européens.

Pour remplir notre engagement à assurer une représentation active et forte au niveau européen sur la base de la diversité, le



LEF a encore grandi en 2007 puisque nous comptons désormais parmi nos membres les coordinations nationales slovène et roumaine. Nous avons poursuivi le travail de mise en valeur du potentiel de nos membres à la fois en réagissant à leurs demandes et en nous impliquant de manière proactive dans un processus de communication systématique avec elles, par le biais de différents outils et d'informations détaillées sur les formations et les financements possibles.

Nos membres ont mis en place un nouveau format intéressant lors de notre dernière assemblée générale. L'objectif de cette initiative est de rendre les réunions plus dynamiques et de donner à nos membres plus d'espace pour approfondir ou amorcer une réflexion et élaborer les politiques du LEF à long terme. L'une des caractéristiques principales de cette nouvelle structure de l'assemblée générale était l'introduction de groupes thématiques proposés et animés par nos organisations membres.

Comme chaque année, le LEF a activement participé à la 51<sup>e</sup> session de la Commission des Nations unies sur la condition de la femme à New York, où la question de l'élimination de toutes les formes de discrimination et de violence à l'encontre des petites filles était à l'ordre du jour.

Dans le contexte de notre combat pour la promotion des droits humains des femmes, le LEF a organisé en mai 2007 une journée de séminaire à Potsdam sur la relation entre les femmes et la religion en Europe. Le LEF a par ailleurs poursuivi avec succès son Projet Nordique-Baltique qui vise à protéger les femmes victimes de la traite dans un but d'exploitation sexuelle.

Enfin, j'ai le plaisir de vous présenter Myria Vassiliadou, la nouvelle secrétaire générale du LEF depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2007. Auparavant, Myria a enseigné à l'université dans le domaine du genre, a été directrice de l'Institut

méditerranéen des études de genre (MIGS), et a travaillé comme experte nationale pour la Commission européenne. Elle remplace Mary Mc Phail, qui a quitté le Lobby après six riches et fructueuses années. Le CA et le secrétariat souhaitent bonne chance à Myria pour l'avenir dans notre grande famille européenne, et remercient Mary Mc Phail pour son excellent travail, ainsi que Cécile Gréboval qui a occupé avec succès le poste de secrétaire générale par intérim entre février et septembre 2007.

Au nom du Lobby européen des femmes, j'aimerais remercier nos membres et les autres acteurs-rices qui rendent notre travail possible, la Commission européenne, les gouvernements des pays nordiques, le Sigrid Rausing Trust ainsi que le Network of European Foundations for Innovative Cooperation (European Programme on Migration and Integration), qui ont largement contribué à assurer la durabilité et la cohérence de notre action au niveau européen et à notre contribution à la réalisation de l'égalité femmes-hommes.

Pour conclure, je souhaite remercier personnellement l'équipe du secrétariat du LEF ainsi que l'exécutif pour leur dynamisme, leur engagement et le travail accompli tout au long de cette année pleine de défis, placée sous le signe de la transition.

**Kirsti Kolthoff**

Présidente du Lobby européen des femmes

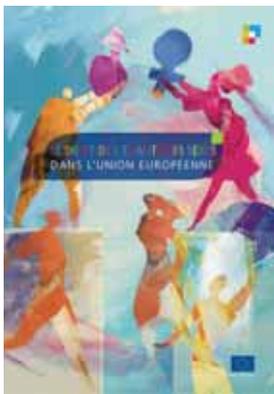
La Feuille de route de la Commission européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2006-2010 a été lancée en mars 2006. Le LEF avait dressé sa propre Feuille de route en 2005, dans le but de mettre en exergue les besoins et les priorités des femmes partout en Europe. Le LEF s'est également engagé à vérifier la bonne mise en œuvre des objectifs énoncés dans la Feuille de route, et a publié dans ce contexte un premier Rapport de contrôle en octobre 2007.

## Analyse par le LEF de la mise en œuvre de la Feuille de route de la Commission européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes après un an

### La Feuille de route de la Commission européenne : un cadre politique ambitieux

La Feuille de route de la Commission européenne met en place un cadre politique ambitieux car elle **partage partiellement l'analyse féministe des inégalités femmes-hommes élaborée par le LEF** et réaffirme les engagements pris par la Commission européenne en matière d'égalité femmes-hommes. En effet, la Feuille de route réaffirme la place centrale de l'égalité femmes-hommes au sein de la politique et de la législation européennes. De plus, le fait que des questions telles que la répartition inégale des responsabilités en matière de

soins aux personnes dépendantes et les déséquilibres au niveau des systèmes d'imposition et de sécurité sociale sont mentionnés en tant qu'obstacles à la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes est un progrès dans la compréhension de ces questions. La réaffirmation par la Commission de son engagement envers une approche double combinant des mesures spécifiques pour l'égalité femmes-hommes et l'intégration de la dimension de genre est un autre facteur positif.



**Les domaines prioritaires** définis par la Commission en ce qui concerne son action pour la période 2006-2010 couvrent 1) l'indépendance économique des femmes, 2) la conciliation de la vie privée et de la vie professionnelle, 3) la représentation égale des femmes et des hommes dans la prise de décision, 4) l'éradication de la violence basée sur le genre et de la traite, 5) la promotion de l'égalité femmes-hommes en dehors de l'UE, et 6) l'élimination des stéréotypes femmes-hommes dans la société. Ce vaste **domaine d'action s'étend au-delà du domaine de l'emploi** habituellement traité par l'UE, et débordent largement des stratégies communautaires précédentes en matière d'égalité femmes-hommes, étant donné que pour la première fois, il couvre aussi des thèmes tels que la promotion de l'égalité femmes-hommes en dehors de l'UE.

### Le Rapport de mise en œuvre du LEF

Les objectifs du Rapport publié en octobre 2007 par le LEF examinant la mise en œuvre de la Feuille de route par la Commission européenne étaient doubles. Le premier consistait à fournir aux organisations membres du LEF ainsi qu'aux autres acteurs intéressés des informations quant à la réalisation des objectifs de la Feuille de route, un an après le début de sa mise en œuvre. **Le Rapport du LEF met donc en avant les**

**progrès accomplis, mais sert aussi de document de lobbying et appelle à plus d'actions**, étant donné qu'il montre la différence entre les actions menées par la Commission et les recommandations du LEF dans chaque domaine. La Commission européenne elle-même produira un rapport sur l'état des lieux de la mise en œuvre de la Feuille de route en 2008 et en 2010 mais il nous a paru important que le LEF publie son propre rapport, pour mettre en évidence les lacunes identifiées par les organisations de femmes.

### Les préoccupations du LEF par rapport à la Feuille de route

Le LEF a mis en lumière certaines préoccupations relatives à la mise en œuvre de la Feuille de route un an après, qui sont valables tous domaines confondus. Tout d'abord, il semble toujours difficile d'impliquer tous les services de la Commission, même si la Feuille de route débordent clairement des seules compétences de la Direction Générale Emploi et affaires sociales. Ensuite, **une intégration de la dimension de genre qui apporte de réelles transformations**, ce qui est au cœur de la stratégie de la Feuille de route devrait passer par une réallocation des ressources, une formation des fonctionnaires de la Commission, une évaluation continue et rigoureuse de l'impact sur le genre et une budgétisation sensible au genre. Or, ces questions ne sont pas présentes et dis-

cernables de manière systématique. Enfin, les propositions de **législation ou de politiques nouvelles dans certains domaines sont lentes à émerger**, bien que manifestement nécessaires, pour ce qui concerne notamment la violence envers les femmes, les femmes dans la prise de décision ou la discrimination dans le domaine de l'éducation et des médias.

Cependant, et en dépit de ces lacunes, la **Feuille de route de la Commission réunit une série d'initiatives très positives**, dont certaines ont déjà été mises en œuvre, comme l'adoption d'une communication sur le différentiel de salaire entre les femmes et les hommes, une autre sur l'égalité femmes-hommes dans la coopération au développement, ainsi qu'un manuel sur le gender mainstreaming dans le domaine de l'emploi. Enfin, la Feuille de route concerne un large champ d'application, ce qui **donne aux acteur-trice-s intéressé-e-s par les questions d'égalité femmes-hommes un grand potentiel d'action**.

Cécile Gréboval,  
Secrétariat du LEF



## La flexicurité : le risque d'une aggravation des inégalités entre les femmes et les hommes dans l'emploi?

Le concept de **flexicurité** – combinaison de flexibilité et sécurité – a été lancé en 2007 pour relever les défis des changements démographiques et de leur impact sur les modèles de travail changeants dans un environnement économique en constante évolution. Le Conseil emploi et affaires sociales s'est réuni en décembre 2007 pour adopter une série de **principes sur la flexicurité**, dont l'un est en rapport avec l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le LEF considère que **ces principes sont insuffisants pour remédier aux questions structurelles liées à la place inégale** occupée par les femmes sur le marché du travail, et à leur **surreprésentation dans le travail non rémunéré**. Partant, il faut mettre en place un contrôle strict de la manière dont les principes seront mis en pratique. Les États membres sont invités à inclure ces principes dans leurs Programmes de réforme nationaux 2008 dans le cadre de la Stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi.

Le LEF déplore que le modèle de la flexicurité **ne soit pas une occasion de remettre en question l'approche de l'emploi axée sur le modèle masculin**, qui reste implicitement intacte, ce qui de plus **ne respecte pas les promesses du Pacte européen pour l'égalité femmes-hommes et de la Feuille de route** : parvenir à l'indépendance économique des femmes.

## Promotion de la diversité et de l'égalité des chances : la nécessité d'intégrer les besoins et les perspectives des femmes

*En 2007, le LEF a mené à bien un projet spécifique avec des femmes migrantes dans l'Union européenne. Le but de ce projet était de donner aux femmes migrantes l'espace nécessaire pour parler de leurs expériences, pour s'organiser et s'exprimer, afin de promouvoir leurs droits auprès des responsables politiques européens.*

### Projet du LEF "Mêmes droits, mêmes voix : Les femmes migrantes dans l'Union européenne"

En janvier 2007, un événement de trois jours organisé à Bruxelles a réuni dans le cadre d'un séminaire public des **femmes migrantes activistes** de toute l'Europe et des acteurs politiques européens spécialistes de la migration/intégration. Des ateliers de réflexion ont permis de discuter des problèmes propres aux femmes migrantes dans l'UE. Étant donné l'importance de la migration dans l'UE et l'absence d'une perspective de genre dans les politiques en rapport avec l'immigration et l'intégration, le séminaire a servi de point de départ, à partir duquel les femmes migrantes qui vivent en Europe ont pu **parler de leurs expériences, de leurs préoccupations et de leurs priorités**, qui ont ensuite été publiées dans un **rapport**. Ces résultats servent de base pour renforcer la dimension de genre de la mise en œuvre des **principes**



de base communs en matière d'intégration, adoptés par les États membres de l'UE en 2004, ainsi que de guide pour les futures politiques en matière de migration.

Le séminaire a par ailleurs confirmé **l'engagement du LEF de faciliter et renforcer la participation des femmes migrantes au niveau national et européen**, et de garantir que la diversité des femmes soit présente dans les politiques, programmes et décisions. Toujours dans le cadre de cet engagement, l'assemblée générale du LEF a consacré son séminaire annuel (octobre 2007) au thème des femmes et de la migration, en mettant plus particulièrement l'accent sur le suivi au niveau national.

En 2008, le LEF poursuivra son projet avec le **développement de projets pilotes au niveau national**. L'objectif final est de garantir que les voix des femmes migrantes dans l'UE commencent à influencer les politiques et que la diversité des femmes s'appuie sur l'égalité pour toutes les femmes.

### Quelques-une des recommandations formulées à l'occasion du séminaire "Mêmes droits, mêmes voix : Les femmes migrantes dans l'Union européenne" :

- **Garantir un statut juridique indépendant** en tant que droit individuel ;
- **Documenter l'expérience des femmes** pour déterminer les résultats des politiques ;
- **Garantir** la protection contre les mutilations génitales féminines ;
- **Rejeter le relativisme culturel** pour justifier toutes les formes de violence envers les femmes ;
- **Garantir le droit au travail** – éradiquer toutes les formes de discrimination dans le domaine de l'emploi ;
- Fournir des **statistiques et des données ventilées par sexe** sur la migration ;
- Assurer la reconnaissance légale et la protection juridique des **personnes travaillant dans le domaine des soins aux personnes dépendantes** ;
- Adopter et ratifier la **Convention de l'ONU sur les droits des travailleurs-se-s migrant-e-s** ;
- **Faciliter l'accès à la citoyenneté européenne** ;
- **Renforcer la mise en valeur du potentiel** des organisations de femmes migrantes au niveau de la base ;
- Développer un partenariat et la **coopération avec les pays d'origine**.

En 2007, le LEF a continué à suivre les développements dans le domaine de l'asile, où notre priorité est de faire en sorte que le système d'asile soit accessible de manière égale pour les femmes comme pour les hommes demandeur-se-s d'asile.

#### Garantir les droits des femmes demandeuses d'asile

Le LEF demande l'adoption de **lignes directrices basées sur le genre en matière d'asile**, en particulier tout ce qui touche aux **directives européennes Qualification et Procédures**. Ce travail vise à garantir que les autorités soient équipées pour comprendre que la persécution basée sur le sexe se situe dans le domaine d'application des directives européennes et du droit international, et peut ainsi être légitimement invoquée pour octroyer l'asile. Il est en outre impératif qu'aucun obstacle ne bloque l'accès des femmes aux procédures d'asile. Afin de faciliter le contrôle de la transposition au niveau national de ces deux directives, **le LEF a publié un guide pratique qui en appelle à des lignes directrices sensibles au genre en matière d'asile** en novembre 2007.

Mary Collins,  
Secrétariat du LEF



#### Le LEF et l'Année européenne de l'égalité des chances pour tou-te-s 2007



En 2007, le LEF a travaillé pour garantir l'intégration d'une perspective de genre dans l'Année européenne de l'égalité des chances. Nous avons mis en avant les préoccupations de nos organisations membres et notamment la nécessité d'une plus grande visibilité des femmes dans les activités liées à l'Année européenne, en particulier lors des conférences d'inauguration et de clôture. Beaucoup de membres du LEF ont été impliqués dans des activités nationales.

#### Certains des problèmes rencontrés par les femmes demandeuses d'asile dans l'Union européenne, un témoignage

*"Mon mari était un homme très violent. Il m'a même violée plusieurs fois. Chaque fois j'allais porter plainte au poste de police, et systématiquement ils me disaient que ma place était auprès de mon mari. Dans mon pays, l'État ne protège pas les femmes contre cette violence domestique. (...) Les informations concernant la procédure d'asile étaient très difficiles à comprendre. Ce qui l'était encore plus c'est que l'interview avait lieu avec un fonctionnaire masculin de l'immigration. Dans mon pays, nous n'avons pas l'habitude d'avoir une conversation avec des hommes sans qu'un membre de la famille soit présent, encore moins pour parler de ce type d'expérience. Ma demande a été rejetée. Je suis allée en appel et j'ai donc eu droit à une avocate. J'avais peur que mon histoire soit exposée de manière telle que je me sente une fois de plus violée. Mais mon avocate m'a vraiment soutenue et aidée à préparer l'appel. (...) C'est alors que le juge de l'immigration a déclaré que bien que je ne puisse pas rentrer chez moi auprès de ma famille, je pouvais rentrer dans mon pays et vivre ailleurs (...) on dirait qu'ils ne se rendent pas compte de ce que c'est de vivre lorsque vous êtes une femme seule dans mon pays. Sans homme, pas de statut. Il vous faut un mari, un père ou un fils pour faire n'importe quoi : signer un contrat, aller au tribunal, obtenir un passeport (...). Il n'existe à peu près aucune profession qu'une femme soit autorisée à exercer, vous n'avez donc droit à aucune indépendance en tant que femme. (...)"*

Les femmes continuent à assumer la plupart des responsabilités en matière de garde d'enfants, de personnes âgées et d'autres membres dépendant-e-s de la famille. Les difficultés que rencontrent beaucoup de femmes à établir un équilibre entre leur profession, la garde et le travail domestique, influencent leur décision d'avoir ou non des enfants, ainsi que le type et la durée à la fois de leur travail rémunéré et de leur travail non rémunéré. Dans le pire des cas, les femmes n'ont pas vraiment le choix pour concilier travail, vie familiale et vie privée de manière satisfaisante. De meilleures politiques de conciliation, y compris une législation concernant les femmes et les hommes, sont nécessaires pour réaliser l'égalité.

## Améliorer la conciliation entre vie professionnelle, vie familiale et vie privée, une question d'égalité femmes-hommes

Dans la plupart des États membres de l'UE ainsi qu'à l'échelon européen, les politiques de conciliation sont insuffisantes voire inexistantes, ou ciblent uniquement les femmes. Afin de corriger la situation, le LEF fait

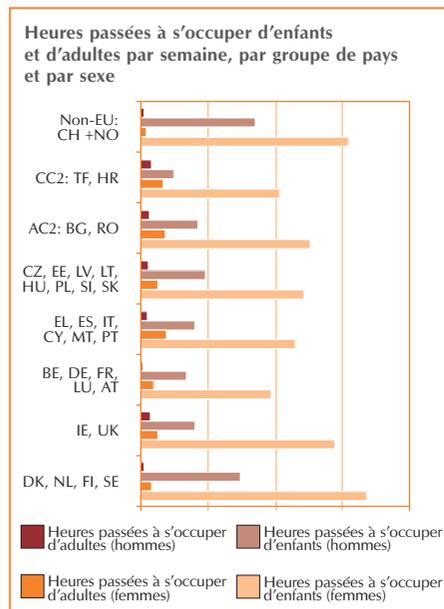
du lobbying en faveur d'une **amélioration de la législation européenne, notamment en ce qui concerne le congé de maternité, de paternité et le congé parental**, ainsi que pour la mise en place de services de prise en charge des personnes dépendantes de bonne qualité, abordables et accessibles. Une augmentation de la participation des hommes au travail non rémunéré de soins aux personnes dépendantes et l'élimination des stéréotypes pour rendre leur participation socialement acceptable y compris au sein des entreprises et pour que les hommes profitent des congés parentaux et de paternité, sont des objectifs étroitement liés à toutes les autres actions. La réalisation de l'égalité dans la sphère privée est une part indispensable des politiques de conciliation pour une réelle égalité femmes-hommes.

de paternité et parental. Le LEF a souligné que la **révision de la législation européenne existante et tout nouvel outil juridique devraient garantir la sécurité financière et l'indépendance des femmes et des hommes lorsqu'elles-ils prennent des tiers en charge**. Il est important que la législation encourage la participation des hommes au travail non rémunéré que représente la garde dans la sphère privée. Les propositions législatives devraient également tenir compte des différentes formes de famille qui existent dans les sociétés européennes, et garantir l'égalité de traitement par exemple des familles de même sexe, non mariées ou monoparentales, ou des mères mineures. La législation doit également s'appuyer sur les besoins réels des femmes et des hommes.

Sur la base de ces principes, le **LEF recommande une mise à jour de la législation européenne existante en matière de congé parental et de maternité**. Ces formes de congé devraient être allongés et la mère ou le parent en congé devrait avoir droit à une indemnité garantissant l'indépendance économique. Une partie du congé parental devrait être non transférable entre les parents, et les **autres types de congé pour raisons familiales**, comme le congé pour prendre soin de parents âgés, devraient être reconnus. De même, la législation sur le temps de travail devrait être

### Améliorer la législation européenne en matière de conciliation entre vie professionnelle, vie familiale et vie privée

En 2007, le LEF a contribué à la **consultation entre la Commission et les partenaires sociaux sur la conciliation entre vie professionnelle, vie privée et vie familiale**, en particulier dans la perspective des propositions législatives que la Commission européenne remettra en juin 2008 et qui devraient concerner les congés de maternité,



en accord avec les engagements en matière de conciliation entre vie professionnelle et vie privée, et garantir que les femmes et les hommes puissent adapter leurs horaires et leurs modalités de travail en fonction de leurs besoins. Outre les changements dans la législation existante, le **LEF est favorable à l'idée d'une nouvelle directive sur le congé de paternité.**

### Un accès égal aux services de prise en charge pour toutes les personnes dépendantes

La mise à disposition de **services de prise en charge des personnes dépendantes accessibles, abordables et de bonne qualité** est un corollaire important des politiques de conciliation. Ils sont indispensables si l'on veut garantir la pleine participation des femmes à la vie économique, sociale, culturelle et politique. C'est pourquoi les États membres devraient être responsables de l'organisation et du financement de services publics de prise en charge de qualité, pour toutes les personnes dépendantes, quels que soient les revenus du ménage. Le LEF a fait du lobbying pour la mise en place de services de garde en diffusant le matériel produit dans le cadre de sa **Campagne "Who Cares?"** aux responsables politiques, au niveau tant européen que national, notamment lors des réunions ministérielles en 2007.

Le LEF et ses organisations membres ont continué à promouvoir et à rendre visible la **pétition sur les services de prise en charge des personnes dépendantes** tout au long de l'année 2007. En mars, le LEF a présenté la pétition signée au président

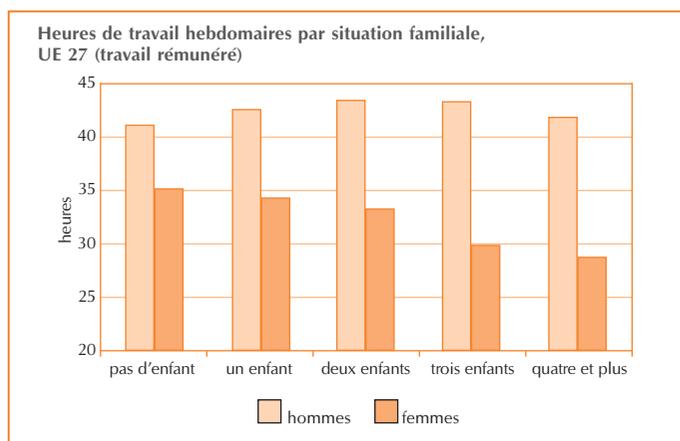
de la Commission européenne, M. José Manuel Barroso, sous la forme d'une lettre ouverte, et les membres du LEF ont présenté la pétition à leurs ministres.

### Mettre en évidence la dimension d'égalité femmes-hommes dans le discours sur l'emploi et la démographie

Les discussions au niveau européen sur l'emploi et la démographie mettent en évidence la nécessité de politiques de conciliation plus efficaces et l'on sait désormais que **de bonnes politiques de conciliation ciblant à la fois les femmes et les hommes entraînent une augmentation du taux de natalité et du taux d'activité professionnelle des femmes.** Cependant, ces discussions envisagent généralement la conciliation en

termes d'accroissement de la compétitivité, une perspective qui peut entrer en conflit avec l'objectif de promotion de l'égalité femmes-hommes. La voix du LEF et de ses membres est donc nécessaire pour faire en sorte que les nouvelles solutions destinées à améliorer la conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée tiennent compte de et promeuvent l'égalité entre les femmes et les hommes. Il est important d'inscrire les expériences, les préoccupations et les besoins des femmes au cœur de toutes les nouvelles politiques ou directives, dans la mesure où les politiques dans le domaine de la conciliation ont encore un impact proportionnellement plus important sur les femmes que sur les hommes.

**Anna Elomäki,**  
Secrétariat du LEF



*Source: Quatrième étude sur les conditions de travail en Europe, Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, 2007.*

Voilà des années que le LEF demande une législation européenne en matière de violence envers les femmes. Nous avons franchi un pas supplémentaire en 2007 en étudiant les besoins et la faisabilité d'une telle législation conformément à la recommandation d'une Conférence de la présidence de l'UE sur la violence envers les femmes (Dublin, mai 2004)<sup>1</sup> et à la suite de demandes de la part des ONG.

## Violence envers les femmes : l'Union européenne se doit de légiférer

En 2007, l'Alliance nationale des organisations de femmes (NAWO, Royaume Uni), avec le soutien de l'Observatoire du LEF sur la violence envers les femmes a organisé une consultation européenne avec la Rapporteuse spéciale de l'ONU sur la violence envers les femmes, au cours de laquelle les résultats préliminaires de l'état des lieux de l'Observatoire ont été présentés et discutés<sup>2</sup>. Les participantes ont ainsi demandé la reconnaissance par leurs gouvernements de toutes les formes de violence envers les femmes, l'adoption de normes internationales et d'indicateurs pour tenir les gouvernements responsables, ainsi qu'une législation européenne forte en matière de violence envers les femmes.



Le LEF a ensuite réuni un groupe de travail composé de juristes (la Prof. Vogel Polsky et des représentantes d'Amnesty International Europe) afin d'examiner les arguments généralement opposés à cette proposition, qui se fondent sur l'idée que l'UE ne serait pas compétente en la matière. Une première conclusion générale du groupe de travail indique le **besoin d'une législation européenne forte, qu'il existe une base juridique pour exiger une législation européenne forte et contraignante sur la violence envers les femmes, et qu'une directive serait l'instrument le plus approprié.**

### Pourquoi une législation européenne est-elle nécessaire ?

En dépit des efforts déployés par l'ONU, le Conseil de l'Europe et l'UE pour contraindre les gouvernements à respecter leurs engagements envers l'éradication de la violence envers les femmes, l'absence d'instrument juridique complet en matière de violence envers les femmes au niveau international ou régional fait que les États membres se limitent à une **approche ponctuelle, accordant une très faible priorité au problème.**

La violence domestique est la forme de violence envers les femmes qui permet une approche étroite et un langage neutre. Se concentrer sur cette forme de violence est encouragé; les pays se vantent d'ailleurs souvent d'avoir progressé sur le front de la lutte contre la violence envers les femmes, alors qu'en réalité, **ils ont adopté une approche étroite et/ou neutre du point de vue du genre et ne combattent que la violence domestique.**

Partant, une **définition juridique européenne large de la violence envers les femmes se révèle nécessaire**; elle influencerait les définitions en droit pénal et en droit civil, afin de garantir une approche coordonnée ainsi que l'harmonisation des systèmes juridiques nationaux. En outre, une législation européenne pourrait régler les questions de la prévention (sensibilisation, éducation), de la protection et des poursuites (droit de procédure civile et pénale, soutien aux victimes, etc.). Le meilleur exemple des conséquences de l'approche au cas par cas de la violence envers les femmes est le problème bien connu des variations dans les définitions et du manque de données comparables et fiables en la matière. Les taux et l'étendue de la violence envers les femmes

<sup>1</sup> Qui demandait de produire sans tarder une proposition de base légale sur la violence envers les femmes, de sorte que l'on puisse élaborer et appliquer de toute urgence une directive européenne contraignante s'attaquant à toutes les formes de violence envers les femmes.

<sup>2</sup> Cf. "Au delà des discours : les ONG de femmes dressent le bilan des politiques et mesures contre la violence envers les femmes en Europe", les résultats d'un état des lieux mené par l'Observatoire du LEF dans les 27 pays de l'Union et dans les pays voisins, [www.womenlobby.org](http://www.womenlobby.org)

dépendent de la prise en compte ou non de certains composants dans la définition de la violence envers les femmes, plus précisément selon que l'on adopte une définition étroite ou large.

### **Définir la violence envers les femmes au niveau européen présente une valeur ajoutée**

Une action européenne peut se justifier en vertu du principe de subsidiarité, qui établit qu'une action de l'UE est nécessaire si l'objectif de l'action proposée ne peut être atteint de manière satisfaisante au niveau national et si une action communautaire peut donner de meilleurs résultats. Alors, est-ce le cas pour la violence envers les femmes ?

**L'instrument juridique qui établit le Programme Daphné III, s'il ne définit pas précisément la violence envers les femmes, avance cependant certains arguments.** Il énonce que "(...) l'Union européenne peut apporter une valeur ajoutée aux actions que doivent au premier chef entreprendre les États membres"; (par les moyens suivants : diffusion et échange d'informations, d'expériences et de bonnes pratiques ; promotion d'une approche novatrice ; définition conjointe de priorités ; etc.).

En outre, ce document stipule que "Étant donné que les objectifs de la présente dé-

*cision, à savoir prévenir et combattre toutes les formes de violence contre les enfants, les jeunes et les femmes, ne peuvent pas être réalisés de manière suffisante par les États Membres, vu la nécessité d'échanger des informations au niveau communautaire et de diffuser les bonnes pratiques à l'échelle de la Communauté, et peuvent donc être mieux réalisés au niveau communautaire en raison de la nécessité d'une approche coordonnée et multidisciplinaire et compte tenu de l'ampleur ou des incidences du programme, la Communauté peut prendre des mesures, conformément au principe de subsidiarité consacré à l'article 5 du traité."*

### **Du travail pour l'avenir**

L'interdiction de la discrimination basée sur le sexe et l'obligation qui en découle pour les États membres de veiller à une égalité substantielle entre les femmes et les hommes exige de ces derniers qu'ils adoptent des mesures pour combattre la violence envers les femmes. Toutefois, **l'interprétation officielle du droit européen n'envisage pas explicitement la violence envers les femmes comme une forme de discrimination basée sur le genre.** Cette idée est également pour ainsi dire absente des législations nationales : l'état des lieux réalisée par le LEF a révélé qu'elle n'est reconnue que dans trois systèmes juridiques nationaux (en Espagne, en Suède et en Allemagne).

Le principal objectif de la politique européenne concernant l'égalité entre les femmes et les hommes est d'éliminer les inégalités et de promouvoir l'égalité femmes-hommes dans l'Union européenne, conformément aux articles 2 et 3 du Traité CE (gender mainstreaming) ainsi qu'à l'article 141 (égalité entre les femmes et les hommes en matière d'emploi et d'activité professionnelle) et à l'article 13 (discrimination basée sur le sexe sur et en dehors du lieu de travail).

L'élimination de la violence envers les femmes est donc une condition de l'égalité. L'objectif institué par le Traité européen de promouvoir l'égalité femmes-hommes ne pourra en conséquence pas être réalisé sans l'adoption d'une législation européenne sur la violence envers les femmes.

**La base légale existante en matière d'égalité femmes-hommes en droit communautaire est donc suffisante pour introduire une législation sur la violence envers les femmes, pour autant que cette dernière soit explicitement interprétée comme une forme de discrimination femmes-hommes, conformément aux obligations du traité CEDAW que tous les États membres de l'UE ont ratifié.**

**Colette De Troy  
& Georgia Tsaklanganos,**  
Secrétariat du LEF

Le Projet Nordique-Baltique, dont le LEF assure la coordination au niveau régional, a débuté en 2005. Il s'agit d'un Projet pilote de trois ans, qui se déroule dans la région Nordique-Baltique. Le Projet est à présent bien engagé et a porté ses fruits : il vient en aide aux victimes et est considéré comme un modèle de la lutte contre la traite au delà des frontières de la région Nordique-Baltique.

## Travail du LEF pour soutenir les femmes victimes de traite en vue d'exploitation sexuelle : le Projet Nordique-Baltique

L'objectif général du Projet pilote coordonné par le LEF est de mettre au point des **modèles centrés sur les victimes afin de soutenir les femmes victimes de la traite dans un but d'exploitation sexuelle dans et entre les pays nordiques et de la Baltique**. Il s'agit de créer un programme régional d'aide et de protection aux femmes victimes de la traite dans un but d'exploitation sexuelle, de poser les bases d'un changement à long terme dans la région dans le domaine du soutien aux victimes et d'apporter des solutions durables en matière d'aide aux victimes, ainsi que de renforcer la perspective d'égalité femmes-hommes dans les politiques et les pratiques anti-traite.

### Caractéristiques du Projet

- Il **privilégie le soutien et l'aide** aux victimes
- Il cible la **traite des femmes dans un but d'exploitation sexuelle**
- Son **approche inter agence**: des équipes nationales inter agence ont été créées dans les huit pays concernés, autour de trois acteurs clés : 1) des organisations qui fournissent des services, 2) des agences gouvernementales, et 3) une institution ressource, souvent une organisation de femmes
- Son **approche régionale**, qui permet une coopération en profondeur.

### Résultats du Projet pilote en 2007

Un **réseau inter agence Nordique-Baltique** a été mis en place et collabore sur des les questions d'aide et de soutien aux victimes. Ce réseau régional de huit équipes nationales inter agence dans la région Nordique-Baltique se compose d'agences publiques et d'ONG qui travaillent dans le domaine du soutien et de la protection des femmes victimes de la traite. À l'échelon national, la collaboration inter agence est plus étroite, ce qui est fondamental pour l'impact du Projet.



Un site Internet [www.nordicbaltic-assistwomen.net](http://www.nordicbaltic-assistwomen.net), nouvelle ressource et outil de travail en réseau pour le Projet a été inauguré en 2007. Il doit faciliter le partage d'expériences et d'informations entre les partenaires de la région Nordique-Baltique, et servir de plate-forme pour le partage d'informations et de ressources avec les organisations et les responsables politiques en Europe et au-delà.

Une **réunion régionale du réseau** a eu lieu à Vilnius (Lituanie) en 2007, où le réseau inter agence s'est retrouvé pour un état des lieux de la situation dans les différents pays, faire part de leurs succès, échanger des modèles de bonnes pratiques et des idées pour améliorer les normes en matière de soutien aux victimes dans la région.



#### Apporter un soutien concret aux victimes

Un volet important du Projet pilote Nordique-Baltique consiste à **soutenir le travail concret effectué pour apporter aide et refuge aux femmes victimes de la traite dans un but d'exploitation sexuelle**. Les participant-e-s au Projet s'y sont employé en créant des réseaux de foyers dans les pays concernés et en finançant des foyers dans les trois états Baltes. Les foyers privilégient l'aide aux femmes victimes de la traite dans un but d'exploitation sexuelle tout en effectuant un travail préventif et d'information (lignes vertes, etc.). Des modèles de soutien et d'aide sont en cours d'élaboration.

Le réseau Nordique-Baltique a organisé une grande **conférence internationale** à Vilnius en 2007, intitulée *"Strengthened cooperation against trafficking in women – from national to regional strategies"*, traitant des approches et des stratégies anti-traite centrées sur les victimes pour combattre la traite des femmes dans un but d'exploitation sexuelle.

Lors de la première réunion régionale du réseau en 2006, celui-ci a défini des **normes et principes directeurs** dans les domaines de l'aide et du soutien aux victimes, s'appuyant sur le droit international comme la Convention du Conseil de l'Europe contre la traite des êtres humains et le Protocole de l'ONU visant à prévenir, à supprimer et à punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, complétant la Convention des Nations unies contre le crime transnational organisé. Ces normes et principes ont été utilisés dans le cadre du Projet en 2007, et les documents produits ont été diffusés au niveau européen.

#### Domaines de soutien aux victimes

Les principaux domaines du processus de soutien recouvrent :

1. **L'identification** des femmes victimes de la traite
2. La question du permis de séjour/**statut juridique et du délai de réflexion**
3. **Des foyers** et services spécialisés
4. Questions liées au **retour dans les pays d'origine en toute sécurité** / réinstallation
5. **La protection des victimes** et la protection des données
6. **Les dommages et intérêts** et l'aide financière

Le Projet pilote Nordique-Baltique prendra fin en 2008, en espérant qu'il aura un impact à long terme dans la région quant aux modèles centrés sur les victimes en matière de soutien aux victimes de la traite, pour répondre aux besoins spécifiques des femmes qui ont vécu l'exploitation sexuelle et la traite. **Le Projet pilote fournit un modèle qui peut être utilisé ailleurs que dans la région Nordique-Baltique, dans le cadre de la lutte contre la traite des femmes**, et pour répondre aux besoins en matière d'aide et de soutien centrés sur les victimes aux femmes qui sont tombées dans le piège du commerce sexuel.

Lisa Kerker,  
Secrétariat du LEF

## Ratification de la Convention du Conseil de l'Europe contre la traite des êtres humains

La Convention du Conseil de l'Europe contre la traite des êtres humains a été ratifiée par un 10<sup>e</sup> pays en 2007, et est **entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> février 2008**. La Convention demande aux États de prendre des mesures pour prévenir la traite des êtres humains, pour poursuivre les trafiquants, et protéger les victimes de la traite ainsi que leurs droits humains. La Convention fixe des normes élevées en matière de protection des victimes, tout en reconnaissant que l'inclusion d'une perspective de genre dans les actions est nécessaire.

Afin de favoriser la participation des organisations membres à l'assemblée générale du LEF, et de donner à ces dernières une nouvelle occasion de déterminer les politiques du LEF à long terme par le biais de recommandations au CA, un format nouveau a été mis en place en 2007, avec notamment l'organisation de "groupes thématiques", coordonnés par les organisations membres.

## Les organisations membres du LEF débattent : groupes thématiques organisés durant l'assemblée générale 2007

**Cinq groupes thématiques** - 1) Les femmes dans la prise de décision ; 2) L'esprit d'entreprise des femmes ; 3) La violence envers les femmes et les femmes migrantes ; 4) La prostitution et la traite ; et 5) La prévention des conflits et le genre – ont été préparés et coordonnés par les organisations membres du LEF. Ils ont permis d'aborder tous ces sujets en détail, d'échanger bonnes pratiques et propositions de stratégies en la matière.

### Promouvoir les femmes dans la prise de décision aux niveaux national et européen : il faut agir maintenant !

L'objectif du groupe thématique sur les femmes dans la prise de décision était de donner aux participantes l'occasion de :

- Explorer et réfléchir sur les modèles, qui ont été mis au point au niveau international pour promouvoir la position des femmes dans la prise de décision ;
- Identifier les actions et stratégies qui doivent être poursuivies par l'ONU, l'UE et les États, afin de promouvoir la position des femmes dans la prise de décision ;
- Instaurer une solidarité, des contacts et des liens dans une perspective de communication continue et de collaboration sur cette question.
- Développer plus avant et renforcer le mandat du Lobby européen des femmes pour promouvoir l'action à ce niveau.

Dans la planification de ce groupe thématique, nous avons fait en sorte de pouvoir entendre un maximum de points de vue, d'un éventail de personnes aussi large que

possible. Nous avons donc invité différentes oratrices de nationalités (Malte, République tchèque, Lituanie, Irlande, Hongrie, Lettonie) et d'organisations diverses (University Women of Europe et Conseil international des femmes).

Nous avons eu la chance de compter parmi nous Sonja Lokar, du Lobby slovène des femmes, qui jouit d'une expertise considérable et d'une grande expérience du travail sur le sujet. Sonja nous a présenté les expériences des pays en transition en matière de femmes dans la prise de décision, et comment le LEF peut mettre à profit cette expérience.

Dans la perspective des élections européennes de 2009, et étant donné qu'il n'existe aucun mécanisme obligatoire pour l'instant qui permette d'assurer la représentation égale des femmes et des hommes dans la prise de décision au sein des institutions européennes, nous avons pensé que 2008

serait le moment adéquat pour mettre au point une stratégie d'envergure européenne ainsi qu'une campagne en faveur de la démocratie paritaire. Pour ce faire, nous pourrions faire appel à une coalition d'acteurs transsectoriel-le-s qui exigerait une action de la part des responsables politiques de l'UE et des partis politiques. Le besoin de sensibiliser l'opinion publique, en particulier les électrices, et de les encourager à voter pour des femmes a également été mis en évidence. Selon le groupe, l'un des rôles des coordinations nationales du LEF pourrait consister à encourager plus de femmes à entrer en politique et à défendre les intérêts des femmes. Enfin, le futur Institut européen de l'égalité femmes-hommes a été mentionné, car il pourrait entreprendre des projets et des travaux de recherche dans sur les femmes dans la prise de décision.

Thérèse Murphy,  
Conseil National des femmes d'Irlande



### Rendre possible et visible l'entrepreneuriat féminin

Le **pourcentage d'entreprises féminines est rigé depuis plusieurs années à 30%**, les participantes au groupe thématique ont donc dégagé des pistes de réflexion pour améliorer la situation. Elles se sont attachées à faire valoir les bonnes pratiques dans **l'accès au financement**, domaine essentiel à la création d'entreprises. Des actions doivent être développées pour faire face au **déficit de confiance et d'accès** auxquels sont confrontées les femmes qui sollicitent des financements auprès des organismes bancaires.

Le secteur d'activité de l'entrepreneuriat féminin produit de **très petites entreprises** et concerne souvent les femmes qui créent leur emploi avant de créer leur entreprise. A ce propos une discussion très intéressante a eu lieu sur **l'accès à la profession** et sur les difficultés liées au statut juridique des conjoint-e-s aidant-e-s en particuliers dans l'artisanat et l'agriculture.

**L'accès à la formation** et des conditions favorables à la poursuite de cette formation assurent la pérennité de l'entreprise. C'est le **développement des réseaux de femmes**

**entrepreneures** qui permettra le succès de cet accès à la formation. La nécessité de visibilité pour les femmes rurales qui sont 25% à être à la tête d'une exploitation agricole a aussi été soulignée.

Le groupe a examiné comment rendre possible l'entrepreneuriat féminin et a mis en évidence le besoin de **faciliter l'accès au financement par la généralisation des fonds de garantie et l'accès au micro-crédit et de simplifier les démarches** liées à la création d'entreprise et soutenir l'information et la formation des femmes.

La promotion de **l'égalité entre les deux membres d'une même entreprise** a aussi été considérée comme essentielle, de même que la révision de la directive 86/613 sur le statut de conjoint-e aidant-e. Il est également important de faire valoir la **dimension de genre auprès des institutions de promotion des entreprises**.

**Rendre visible l'entrepreneuriat féminin** est un aspect corollaire de la question et les actions suivantes seraient bénéfiques :



demande la parité des candidatures dans les prix d'entrepreneuriat, investir les foires professionnelles pour faire reconnaître les capacités d'entreprendre des femmes et renforcer les liens avec les médias pour lutter contre les stéréotypes.

Enfin, le groupe a considéré qu'il faut également **rendre les politiques sensibles à l'entrepreneuriat féminin** en investissant les lieux où se développent les affaires et les innovations et en s'appuyant sur les réseaux de femmes entrepreneures. Le futur Institut européen pour l'égalité femmes-hommes pourrait contribuer à cet objectif en compilant des **statistiques sexo-spécifiques et des bonnes pratiques** en matière de législation et de fiscalité.

**Martine Lévy,**  
*Coordination Française  
pour le Lobby européen des femmes*

### La lutte contre la violence envers les femmes et les femmes migrantes

**En Europe, un migrant sur deux est une femme.** Les femmes migrantes arrivent dans l'UE dans le cadre de la politique de regroupement familial, ou indépendamment, pour toute une série de raisons. Dans tous les cas, elles sont en quête d'une vie meilleure pour elles-mêmes et leurs enfants. Et quel que soit leur statut juridique dans le pays d'accueil, les femmes migrantes sont susceptibles d'être victimes de la discrimination multiple. Le but de ce groupe thématique était de discuter de la situation actuelle des femmes migrantes ainsi que de leurs besoins spécifiques en termes de protection contre la violence basée sur le genre.

La violence envers les femmes résulte de l'inégalité femmes-hommes et a de lourdes conséquences dans tous les domaines de l'existence. La violence envers les femmes ne connaît ni classe sociale, ni origine ethnique, et cependant, les femmes migrantes, qui plus est les femmes migrantes sans papiers, sont plus exposées aux pratiques traditionnelles violentes.

**Améliorer la visibilité des femmes migrantes,** à la fois en termes de politique et d'opinion publique, a été perçu comme essentiel, de même que le partage de données

concernant leur situation et leurs besoins. Le groupe a par ailleurs ressenti l'importance de **promouvoir une image positive des femmes migrantes dans les médias.** Les femmes migrantes sont souvent stéréotypées et sexualisées, ce qui constitue une forme significative de discrimination. Il convient donc de multiplier les efforts sur ce front.

Le groupe a par ailleurs identifié un autre obstacle : **la mise en œuvre partielle de la législation existante, et le fait qu'elle n'est pas suffisamment inclusive.** En effet, une série de pays ont adopté des plans d'action nationaux, soit contre la violence envers les femmes, soit contre la traite. Ces plans ne sont souvent pas correctement mis en œuvre ni contrôlés.

Dans la plupart des cas, les communautés migrantes ne font pas partie de leurs cibles, et même lorsque c'est le cas, les migrant-e-s sans papiers sont oublié-e-s. **Les communautés migrantes et les ONG de femmes devraient être incluses** dans la définition, la mise en œuvre

et la vérification des plans d'action nationaux contre la violence envers les femmes.

En outre, il est nécessaire de **garantir la création de services spécialisés pour les femmes migrantes victimes de la violence,** qui doivent pouvoir accéder librement à une aide médicale et juridique. Pour remédier à la barrière de la langue, il est impératif de mettre en place des services de traduction. Les services de conseil et les foyers d'accueil, de même que l'intervention de la police et l'aide juridique, doivent inclure la question du multiculturalisme. Les professionnels de la santé, les professions juridiques et les assistant-e-s sociaux-ales doivent être formé-e-s à l'identification des cas de violence basée sur le sexe.

**L'éducation contre la violence basée sur le sexe,** qui passe par l'inclusion de sujets comme les droits humains, la violence basée sur le genre et l'égalité femmes-hommes dans les programmes scolaires, ainsi que les programmes d'intégration pour les migrant-e-s, a été identifiée comme fondamentale par le groupe.

**Liliana Azevedo,**  
*Plate-forme portugaise pour les droits des femmes*



### Groupe thématique sur la prostitution et la traite : Élaboration d'arguments plus percutants en faveur de la criminalisation de l'achat de services sexuels

La coordination de ce groupe thématique était assurée par le Lobby suédois des femmes, le Conseil danois des femmes et NYTKIS, la coordination nationale finlandaise.

Le groupe thématique sur la prostitution et la traite a analysé les liens entre la prostitution et la traite des femmes, ainsi que les différents aspects du problème. **Le but était d'encourager et de développer des arguments plus percutants pour répondre aux opposant-e-s à la criminalisation de la prostitution / de l'achat de services sexuels.**

Les points de vue sur la prostitution et ses liens étroits avec la violence masculine envers les femmes et la traite peuvent être vecteurs de division parmi les États Membres de l'UE. Des arguments plus précis et percutants doivent être mis au point pour faire barrage à ceux-celles qui défendent/ont pression pour la légalisation et la normalisation de la prostitution, ce qui alimente une demande croissante de filles et de femmes. **La prostitution comme la traite constituent des formes graves de violence envers les femmes.** La plupart des États membres sont

d'accord pour dire que la traite des êtres humains est une forme d'esclavage et doit être interdite, mais les pays ne s'accordent pas pour ce qui est de la prostitution.

Après une brève introduction par Eva Fager (Suède), Colette De Troy (secrétariat du LEF) a parlé de la position du LEF sur la prostitution et la traite, qui considère que le concept de prostitution légale est indéfendable. Tanja Auvinen (Finlande) a présenté la campagne de lobbying menée en Finlande : elle préconise le modèle suédois en matière de lutte contre la prostitution et la traite qui se concentre sur l'aspect demande.

Les discussions ont débouché sur une **série de recommandations**, notamment pour faire de la prostitution et de la traite les sujets prioritaires de la nouvelle structure du LEF pour combattre la violence envers les femmes, ainsi que pour que ces deux thèmes demeurent des priorités pour le LEF. Les participantes ont par ailleurs ressenti la nécessité de développer et de distribuer des outils pour soutenir le travail des membres sur la prostitution et la traite, comme



**l'analyse des effets de la législation suédoise et des informations émanant des pays où la prostitution a été légalisée, ainsi que les arguments réfutant la légalisation de la prostitution et soutenant la criminalisation des acheteurs de prostitution.** Le besoin de réserver des ressources adéquates dans le budget afin d'avancer sur cette question a également été mis en évidence. Enfin, les participantes ont insisté sur la nécessité de travailler avec les femmes migrantes à tous les niveaux afin d'intégrer leurs perspectives dans le travail anti-traite et anti-prostitution.

*Eva Fager,  
Lobby suédois des femmes*

### La prévention des conflits et le genre : la nécessité d'une plus grande implication des femmes

Le groupe thématique sur les femmes en situation de conflit a démarré avec trois excellentes présentations qui s'inscrivaient dans le contexte du type de travail effectué en Europe sur la question. Marie Hainsworth, de la coordination irlandaise du LEF, a parlé du travail transfrontalier de maintien de la paix en Irlande. Elle a insisté sur les besoins de réconciliation, qui sont au cœur de ce type de travail. Monique Halpern, de la coordination française, nous a parlé du développement de la Commission internationale des femmes, réunissant des femmes célèbres de l'autorité palestinienne et d'Israël, qui doivent compter sur l'aide de femmes à l'extérieur du Moyen Orient. Evre Kaynak,

de la coordination turque du LEF, a fait une présentation sur Winpeace, un groupe qui travaille avec des femmes grecques et turques sur la question chypriote, et qui met en évidence le besoin d'une éducation à la paix dans les deux communautés.

Toutes les trois étaient d'accord sur le fait qu'il est **indispensable que les gens apprennent à se connaître**, de préférence en terrain neutre. Elles se concentraient sur la nécessité de reconnaître le passé sans toutefois se mettre d'accord sur ce que cela signifiait. De l'avis général, **ce sont les civil-e-s qui souffrent le plus** et ce n'est pas parce qu'un accord de paix est conclu que le conflit est terminé.



La **prévention des conflits** a été perçue par le groupe comme une partie importante et négligée de la résolution 1325 des Nations unies. Nous nous sommes penchées sur ce qu'il faudrait faire dans l'UE et dans nos pays sur le plan individuel ; nous avons exploré les occasions directes d'implication des femmes dans la prévention et la résolution des



conflits. Il importe par ailleurs de réfléchir et d'agir sur l'interface entre l'ensemble des **problèmes liés aux situations de conflit** et de les traiter de manière holistique.

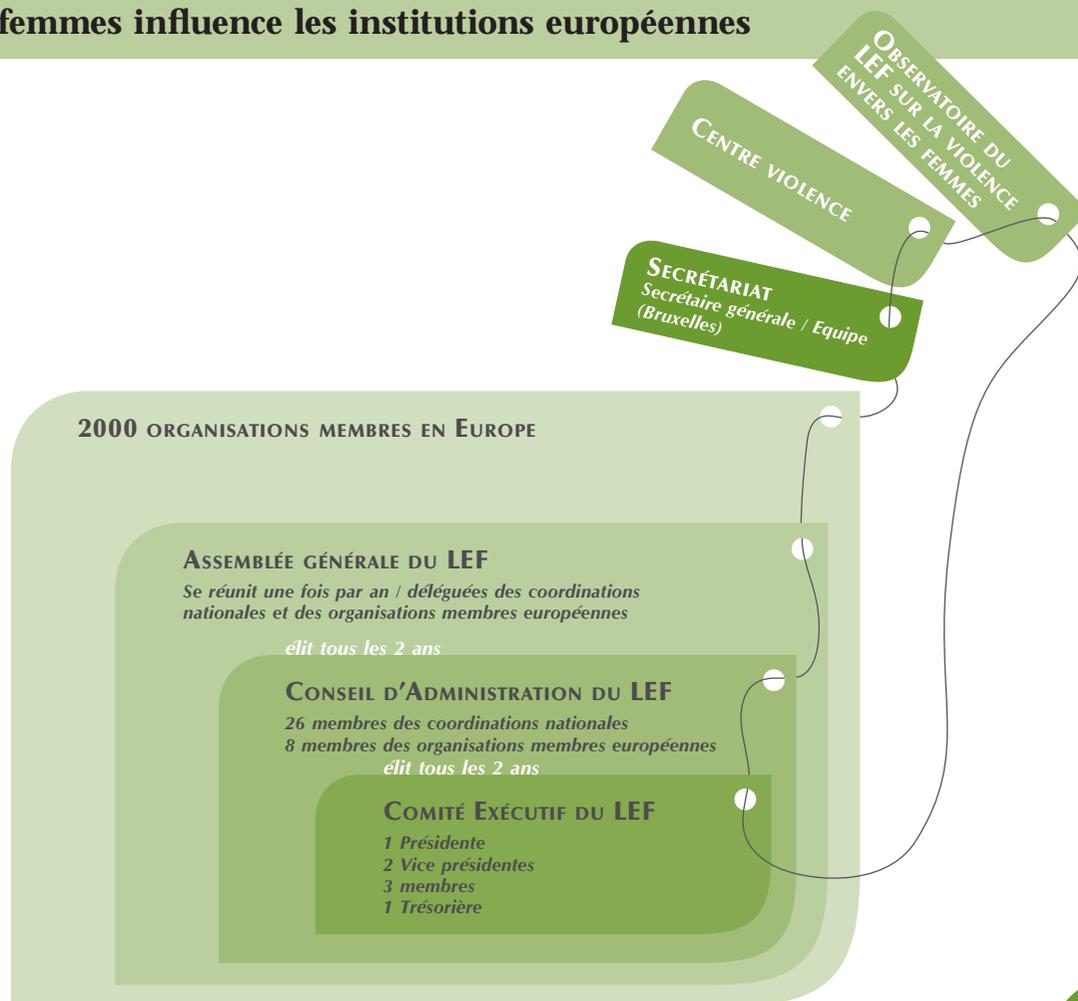
Le groupe s'est montré très préoccupé par **la montée et le rôle du militarisme dans l'UE** et au niveau mondial, ainsi que ses effets directs sur les droits humains des femmes et a conclu que le programme européen de défense et de sécurité communes, tel qu'il apparaît dans le Traité de Lisbonne comme un pas dangereux dans la direction d'une armée européenne. Le groupe a discuté de la redéfinition de la sécurité du point de vue de la sécurité humaine, moins axée sur les armes et plus sur les possibilités socio-économiques, l'éducation et la mobilité. Il est donc nécessaire pour le LEF de soutenir fermement au niveau européen **la mise en place d'un solide cadre fondé sur les droits humains avec une perspective féministe**.

**Martha Jean Baker,**  
*Ligue Internationale des Femmes  
pour la Paix et la Liberté (WILPF)*

## Le Lobby européen des femmes influence les institutions européennes

Par le biais des organisations membres, le Lobby européen des femmes vise à :

- Soutenir la participation active des femmes dans le travail pour la réalisation de l'égalité femmes-hommes en garantissant la représentation des femmes des différentes régions d'Europe.
- Soutenir les organisations membres pour leur permettre de participer activement à l'élaboration des politiques européennes et à la mise en œuvre de la législation au niveau national.
- Par le biais de l'analyse, de l'évaluation et du contrôle, intervenir régulièrement dans tous les domaines de la mise au point et de l'application des politiques européennes ayant un impact sur la vie des femmes ainsi que sur la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes.
- Tenir compte des besoins et des perspectives des différents groupes de femmes, ainsi que de la diversité des expériences des femmes à tous les stades de leur cycle de vie.



## Qui nous sommes : Les membres du LEF en Europe



### Comité exécutif du LEF (mandat : octobre 2006 – octobre 2008)

**Présidente** - Kirsti Kolthoff  
**Vice-présidente** - Iluta Lace  
**Vice-présidente** - Martine Lévy  
**Membre** - Brigitte Triems  
**Membre** - Thérèse Murphy  
**Membre** - June Jacobs  
**Trésorière** - Tanja Auvinen

### Conseil d'administration du LEF (mandat : octobre 2006 – octobre 2008)

**Conseil d'administration :**  
 26 membres représentant les coordinations nationales

**Allemagne** - Brigitte Triems  
**Autriche** - Marlene Parenzan  
**Belgique** - Maïté Abram  
**Bulgarie** - Iliana Balabanova Stoycheva  
**Croatie** - Bojana Genov  
**République tchèque** - Lenka Bennerova  
**Danemark** - Esther Oluffa Pedersen  
**Espagne** - Marta Ortiz  
**Estonie** - Eha Reitelman  
**Finlande** - Tanja Auvinen  
**France** - Martine Lévy  
**Grèce** - Efhymia Ioannidou  
**Hongrie** - Kinga Milankovics  
**Irlande** - Thérèse Murphy  
**Italie** - Ludovica Bottarelli-Tranquilli Leali  
**Lettonie** - Iluta Lace  
**Lituanie** - Jurgita Pecuriene  
**Luxembourg** - Marie-Paule Graul-Platz  
**Ex République yougoslave de Macédoine** - Daniela Dimitrievska

**Malte** - Anna Borg  
**Pays-Bas** - Margit W.F. Van der Steen  
**Portugal** - Liliane Azevedo  
**Royaume-Uni** - Marsha Scott  
**Slovaquie** - Eva Mladekova  
**Suède** - Kirsti Kolthoff  
**Turquie** - Selma Acuner

#### OBSERVATRICES

**Roumanie** - Dina Loghin  
**Slovénie** - Mojca Kleva

### Conseil d'administration : 8 membres représentant des organisations d'envergure européenne ou internationale

**Alliance internationale des femmes** - Marilyn La Tona  
**Association internationale des femmes médecins** - Waltraud Doris Diekhaus  
**Centre européen du Conseil international des femmes** - Grace Wedekind  
**Comité des organisations agricoles professionnelles dans l'UE** - Karen Serres  
**Conseil international des femmes juives** - June Jacobs  
**European Business and Professional Women** - Eufémia Ippolito  
**Forum européen des personnes handicapées** - Gunta Anca  
**Groupe européen des femmes diplômées des universités** - Renée Gérard

### Organisations membres du LEF

#### COORDINATIONS NATIONALES DU LEF

**Allemagne** - Deutscher Frauenrat  
**Autriche** - Österreichischer Frauenring  
**Belgique** - Coordination belge du LEF:  
 - Conseil des Femmes Francophones de Belgique  
 - Nederlandstalige Vrouwenraad  
 - Comité de Liaison des Femmes  
**Bulgarie** - Координация на Европейското женско лоби в България

**Croatie** - Ženska mreža Hrvatske  
**République tchèque** - Česká ženská lobby  
**Danemark** - Kvinderaadet  
**Espagne** - Coordinadora Española para el Lobby Europeo de Mujeres - CELEM  
**Estonie** - Eesti Naisteühendus Ümarlaud  
**Finlande** - NYTKIS - Naisjärjestöt Yhteistyössä - Kvinnoorganisationer i Samarbetet  
**France** - CLEF - Coordination Française pour le Lobby Européen des Femmes  
**Grèce** - Ελληνική Αντιπροσωπεία του Ευρωπαϊκού Λόμπυ Γυναίκων  
**Hongrie** - Magyar Női Erdekérvényesítő Szövetség - MaNESZ  
**Irlande** - National Women's Council of Ireland - NWCI  
**Italie** - Coordinamento Italiano della Lobby Europea delle Donne  
**Lettonie** - Latvijas Sieviesu Organizaciju Sadarbības tīkls  
**Lituanie** - Lietuvos moterų lobistinė organizacija  
**Luxembourg** - Coordination Luxembourgeoise du LEF - Conseil National des Femmes du Luxembourg, Fédération Nationale des Femmes Luxembourgeoises  
**Ex-République yougoslave de Macédoine** - Македонско женско лоби  
**Malte** - Il-Konfederazzjoni Maltija ta' l-Għaqdiet tan-Nisa - Malta Confederation of Women's Organisations - MCWO  
**Pays-Bas** - Nederlandse Coördinatie EWL - NCEWL  
**Portugal** - Plataforma Portuguesa para os Direitos das Mulheres - PPDM  
**Roumanie** - Lobby roumain des femmes  
**Slovaquie** - Ženská Loby Slovenska  
**Slovénie** - Ženski lobi Slovenije  
**Royaume-Uni** - UK Joint Committee on Women:  
 - Engender, Scotland  
 - National Alliance of Women's Organisations - NAWO  
 - Northern Ireland Women's European Platform - NIWEP  
 - Wales Women's National Coalition - WWNC  
**Suède** - Sveriges Kvinnolobby  
**Turquie** - Avrupa Kadın Lobisi Türkiye Koordinasyonu

#### ORGANISATIONS EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES MEMBRES DU LEF

Alliance Internationale des Femmes (IAW)  
 Centre Européen du Conseil International des Femmes (CECIF)  
 Commission féminine du Mouvement européen international  
 Comité des organisations professionnelles agricoles de l'UE (COPA)  
 Confédération européenne des syndicats (CES)

Confédération européenne des syndicats indépendants - CESI  
 Conseil Européen des Fédérations WIZO  
 Conseil International des Femmes Juives (ICJW)  
 European Federation of Business & Professional Women (EFBPW)  
 European Network of Women Entrepreneurs (FEMVISION)  
 Fédération européenne des femmes au foyer (FEFAF)  
 Fédération Internationale des Femmes des Carrières Juridiques (FIFCJ)  
 Forum européen des personnes handicapées (FEPH)  
 Groupe Européen des Femmes Diplômées des Universités (UWE)  
 International Alliance of Women - IAW  
 Ligue Internationale des Femmes pour la Paix et la Liberté (WILPF)  
 Medical Women's International Association (MWIA)  
 Soroplist International Europe  
 Young Women's Christian Association (YWCA)

#### ORGANISATIONS MEMBRES ASSOCIÉES DU LEF

Le LEF compte **39 organisations membres associées** dans les pays suivants : Allemagne, Andorre, Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, France, Grèce, Italie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède et Ukraine.

#### Secrétariat du LEF 2007

**Secrétaire générale par intérim (février - septembre 2007)** - Cécile Gréboval  
**Secrétaire générale (octobre – décembre 2007)** - Myria Vassiliadou

**Équipe** - Malin Björk, Mary Collins, Clarisse Delorme (jusqu'en août 2007), Colette De Troy, Cécile Gréboval, Georgia Tsaklanganos (jusqu'en juin 2007) Marie-Anne Leunis, Virginie Niyonzima, Mary Ann Struthers, Gabrielle Tzélèpis (comptable), Judit Wirth (juillet – décembre 2007).

**Stagiaires au secrétariat du LEF en 2007** - Núria Francolí Sanglas, Pia Kastrop Anderson, Lisa Kerker, Valérie Kinoo, Sigrid Melchior, Sara Müller, Mette Norgaard Poulsen, Marianne Rasmussen, Sofia Strid, Claire Valette.

## Informations financières

## Bilan (euros)

Actif	2007	2006	Passif	2007	2006
Actifs immobilisés	13 981	18 353	Capitaux propres		
Créances			Réserves	23 910	23 910
Créances commerciales	18 995	30 842	Résultat reporté	-109 116	-83 738
Commission Européenne	160 000	160 000	Dettes à un an au plus		
Valeurs disponibles	210 072	442 802	Fournisseurs	25 201	40 581
Comptes de régularisation	19 872	30 337	Dettes fiscales et sociales	74 891	102 387
	<b>422 920</b>	<b>682 334</b>	Dettes fiscales et salariales	408 034	599 194
				<b>422 920</b>	<b>682 334</b>

## Compte de résultats (euros)

Charges	2007	2006	Produits	2007	2006
Services et biens divers			Commission Européenne	800 000	750 000
Administration	481 224	318 481	Projets divers		
Réunions	333 518	334 981	Nordique Baltique	357 331	163 025
Rémunérations, charges sociales	520 161	599 496	Projet sur la traite		103 535
Amortissements	12 145	13 245	Sigrid Rausing Trust	50 199	66 444
Charges d'exploitation	163	749	EPIM	25 000	25 000
Charges financières	14 651	9 472	Cotisations de membres	49 327	46 312
Charges exceptionnelles	32 503	1 613	Autres produits	65 255	85 427
Affectation du résultat	-25 379	-7 143	Produits financiers	10 440	6 153
	<b>1 368 986</b>	<b>1 270 894</b>	Produits exceptionnels	11 434	24 998
				<b>1 368 986</b>	<b>1 270 894</b>

## Remerciements

### L'équipe du secrétariat du LEF



#### Contributions au Rapport annuel 2007 du LEF :

**Présidente** - Kirsti Kolthoff

**Secrétaire générale (octobre - décembre 2007)** - Myria Vassiliadou

**Editrice** - Cécile Gréboval

**Contributions** - Liliana Azevedo, Martha Jean Baker, Mary Collins, Colette De Troy, Anna Elomäki, Eva Fager, Núria Francolí Sanglas, Cécile Gréboval, Lisa Kerker, Martine Lévy, Thérèse Murphy

**Traduction** - Marion Diagre

**Graphisme** - Gauthier Burny et Dominique Donckels

**Photos couverture** - Cécile Gréboval



18, rue Hydraulique  
B-1210 Bruxelles  
Tél: +32 2 217 90 20  
Fax: +32 2 219 84 51  
ewl@womenlobby.org

[www.womenlobby.org](http://www.womenlobby.org)

#### Avec le soutien de la Commission européenne



Le contenu de la présente publication relève de la seule responsabilité du LEF. La Commission européenne ne peut en aucun cas être tenue pour responsable de l'utilisation éventuelle des informations contenues dans le présent rapport.

#### Sigrid Rausing Trust





[WWW.WOMENLOBBY.ORG](http://WWW.WOMENLOBBY.ORG)

